



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

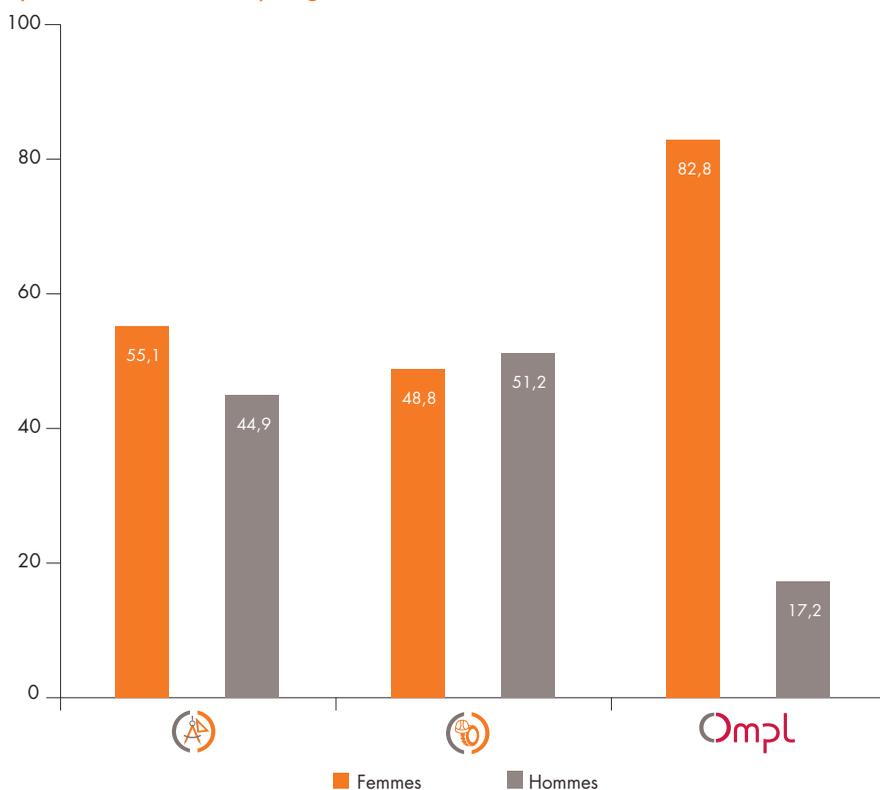


### EMPLOIS MAJORITAIREMENT FÉMININS

Les emplois de la branche sont majoritairement féminins : 55,1 % des salariés sont des femmes.

Cette proportion est supérieure à la moyenne du secteur (48,8 %).

Répartition des salariés par genre (%)



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture

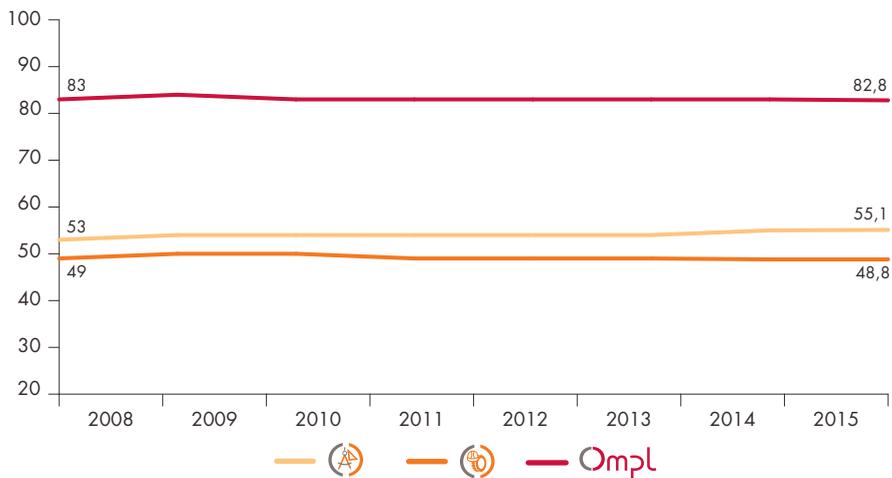


### LÉGÈRE PROGRESSION DU TAUX DE FÉMINISATION

La part des femmes dans l'emploi de la branche tend à augmenter sur la période.

Il progresse de 2,1 points.

### Évolution du taux de féminisation (%)

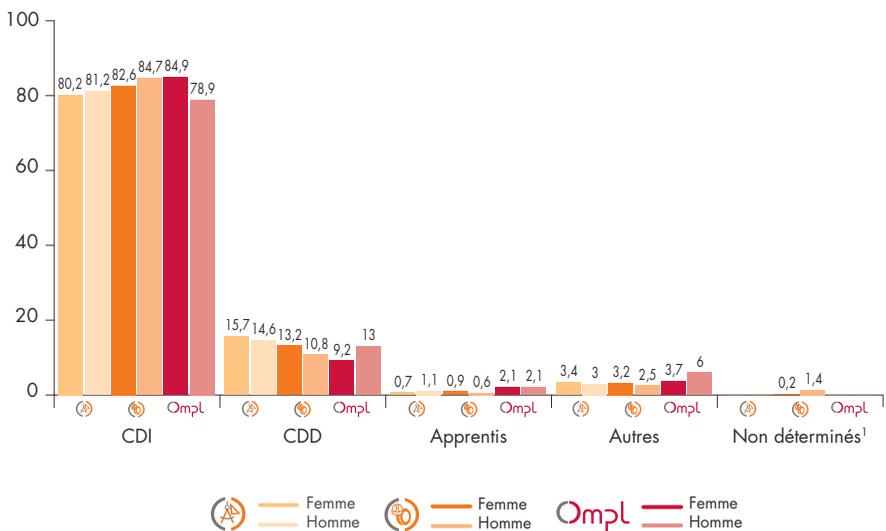


### PRÉPONDÉRANCE DU CDI

Les contrats à durée indéterminée sont très largement majoritaires dans la branche.

Les femmes bénéficient presque aussi souvent que les hommes de ce type de contrat.

### Répartition des salariés par genre et type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux de féminisation de la branche varie notablement d'une région à l'autre.

Il est maximal pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (59,2 %) et atteint un minimum pour les Hauts-de-France (50,1 %).

## Taux de féminisation par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	55,5	49,0	83,6
Bourgogne-Franche-Comté	58,3	49,0	86,4
Bretagne	52,4	46,6	83,3
Centre-Val de Loire	52,0	46,1	85,3
Corse	53,4	44,2	82,4
DOM	56,0	47,2	81,1
Grand Est	51,8	45,5	85,6
Hauts-de-France	50,1	44,7	82,7
Île-de-France	56,3	51,8	77,4
Normandie	54,1	43,1	84,6
Nouvelle-Aquitaine	55,3	47,3	84,5
Occitanie	56,8	48,9	84,6
Pays de la Loire	51,9	47,6	83,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	59,2	50,0	84,9
<b>Ensemble</b>	<b>55,1</b>	<b>48,8</b>	<b>82,8</b>